

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous »

Nouveau dispositif en bloc de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation. Remise, 15 jours avant l'épreuve, d'un **dossier projet d'animation de la structure** (25 pages maximum), suivi d'un **entretien** (présentation 20' et échange 30' maximum).

Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation. Remise, 15 jours avant l'épreuve, d'un ou deux **supports personnels de communication** (à partir de 2 actions de valorisation d'activité ou de projet), suivi d'un **entretien** (présentation 10' et échange 15' maximum).

Bloc 3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure. **Attestation de la structure d'alternance**, 10 jours avant l'épreuve, de trois séances consécutives d'initiation, découverte ou apprentissage en sécurité (qui ne seront pas réutilisées pour la conduite de séance dans le cadre de l'évaluation du Bloc 3).

Remise d'un dossier dans lequel figure les **trois cycles : Activités Physiques d'Entretien Corporel/Activités Physiques et Jeux Sportifs/Activités Physiques en Espace Naturel de six séances**, avec 3 publics différents, 15 jours avant **l'épreuve d'animation choisie** en structure de 45' à 1h30', pour au moins l'un des trois cycles de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage, les six séances consécutives de ce cycle sont conçues à partir de deux activités au minimum issues d'un même domaine d'activités physiques ou sportives parmi les trois susmentionnés.

- Suivie d'un **entretien** (présentation 30' et échange 30' maximum). Cet entretien prend en compte : la préparation, l'animation, la pédagogie, la technique, la sécurité et l'évaluation de toutes les séances du dossier.
- Informer l'OF 15 jours avant sur le choix **des deux nouvelles activités présentées** et du public support de l'épreuve. L'épreuve consiste en un **entretien** (présentation 10' et échange 20' maximum). Cet entretien prend en compte particulièrement : la logique interne, les risques liés à la pratique, les limites d'exercices et la réglementation en vigueur.